

1614 6

LETTRE
DE
MONSEIGNEUR
le Cardinal du Perron
A
MONSEIGNEUR
le Prince.



6

A PARIS,

De l'Imprimerie d'ANTOINE ESTIENE,
rue S. Jacques, au College de
Clermont.

1614.

Avec permission.

L E T T E R

D. P.

Case

F

39

326

M O N S I E U R

1614 dup 2

M O N S I E U R

THE NEWBERRY
LIBRARY

A P P A R I T

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



LETTRE DE
MONSIEUR
 le Cardinal du Perron

A

MONSIEUR
 le Prince.



MONSIEUR,

L'affection que j'ay
 à vostre service, & l'honneur qu'il
 vous a pleu me faire de m'aduer-
 tir de vos louïables desseins pour
 le bien du Roy & du Royaume,
 m'obligent de prier Dieu que l'ys-
 suë en soit autant heureuse, que

A ij

la proposition en est plausible. Il est vray que c'est chose que j'ose moins esperer que desirer, si vous demeurez ce-pendant esloigné de leurs Majestez, & ne les assistez aussi bien de vostre presence que de vos conseils. Il n'y a si parfaict gouvernement d'Estat, & principalement sous la minorité des Rois, qui puisse plaire à tous, & où il ne se trouue quelque chose à redire. Mais comme vn ancien a prudemment escrit, qu'il n'y a point de si mauuais-Prince qui ne vaille mieux qu'une guerre ciuile: Ainsi peut-on dire du regime des Estats, qu'il n'y a point d'administratiō quelle qu'elle soit, qui ne vaille mieux qu'une discorde ciuile. Je scay que vos intentions en sont fort éloignées; mais ie scay aussi que les succes sont souuent fort éloignez des in-

5
tentions. Il se fera plusieurs rap-
ports de vous à la Reyne, & de la
Reyne à vous, qui estant present se-
ront nuls, estant absent s'aigriront
par les chemins, & vous rempliront
les esprits de soupçons. Et vous mes-
mes ne sçauriez empescher que
plusieurs vous voyant separé de la
Cour, & croyans que vostre separa-
tion procede de mescontentement,
ne se seruent de l'ombre de vostre
nom pour troubler la tranquilli-
té publique. Messieurs vos pre-
decesseurs ont tousiours eu beau-
coup plus d'heur & de contente-
ment quand ils ont esté aupres des
Roys & à la Cour, qui est le Ciel où
tels astres doiuent luire, que quand
ils en ont esté esloignez: Et neant-
moins jamais aucun d'eux n'y a eu
plus de part, soit en authorité, soit en
graces & faueurs de leurs Majestez,

que vous auez eü jusques icy; fe-
 stant la bonté de la Reyne, qui a
 tousiours essayé de donner conten-
 tement à chacun, particulièrement
 pleuë & estudiée à rechercher tous
 moyens de vous obliger. Vos vti-
 les aduis de reformation s'exécute-
 ront trop mieux quand vous serez
 auprès d'elle, pour luy aider à y te-
 nir la main, que quād vous serez en
 lieu où vostre absence interpretée à
 mescōtément, fera prendre à plu-
 sieurs vos bonnes intentions pour
 pretextes. La France a la memoire si
 recente, & est encore si lasse de la
 misere des troubles passez, que le
 premier article de toute reforma-
 tion doit estre l'entretien de la paix;
 de la rupture de laquelle si ceux à
 l'occasion de qui elle a esté rompuë
 les autres-fois, eussent peu voir les
 suitres peintes en vn tableau, & si-

imaginer à combien de malheurs
d'Etat & de Religion ils ont ou-
uert les portes, & quelles maledi-
ctions de Dieu & des hommes ils
ont encouruës; ils eussent mieux
aimé se jeter eux mesmes dedans le
feu, que d'estre causes de l'embrase-
ment de leur patrie. Je ne vous re-
presente point ces choses, comme
doutant que vous ne les ayez en
assez grande horreur; vostre bon
naturel & vostre zele au bien de la
religion & du royaume, en don-
nent trop d'assurance: Mais afin de
vous supplier de prendre garde que
plusieurs esprits turbulents & desi-
reux de nouveauté, n'abusent de
l'occasion de vostre éloignement
pour allumer vn feu qu'il sera plus
facile de preuenir que d'éteindre;
mais qui en fin cuira plus à ceux
qui l'allumeront, qu'à aucuns autres

Car Dieu qui protege separément
 les causes des Roys, des Vefues &
 des Orphelins, les protegera enco-
 re plus puiffamment quand elles
 feront conjointes toutes trois en-
 femble ; Et vous mefme ferez le
 premier à exposer vofre vie pour
 leur défenfe. Je le prie qu'il n'en
 foit point befoin, & vous de me
 tenir,

Monfieur, pour

*Vostretres-humble & tres-affection-
 né feruiteur. I. CARDINAL
 DV PERRON.*

De Paris ce
 3. Mars. 1614.